

ÉTUDES D'ANTHROPOONYMIE MÉDIÉVALE  
Ve et VI<sup>e</sup> Rencontres – Azay-le-Ferron  
1991-1993

GENÈSE MÉDIÉVALE  
DE  
L'ANTHROPOONYMIE  
MODERNE

Tome III  
ENQUÊTES GÉNÉALOGIQUES ET  
DONNÉES PROSOPOGRAPHIQUES

*Études réunies et publiées par Monique Bourin et Pascal Chareille*

TOURS  
1995

Notice de Marmoutier (vers 1090)

a 4424 10

LA TRANSCRIPTION DES NOMS DANS LES ACTES DU MOYEN ÂGE

Franz NEISKE  
Université de Münster

1 Noverint omnes nos u[er]o ex eis ut potius opus habentes. in d[omi]n[u]e quendam p[ro]misse  
 2 Gaufridu cognomine chamaillardu donasse sc[ri]p[ta] d[omi]n[u]o[n]e et nob[is] maioris et monasterii  
 3 monachis una et numeru apud locu uocabulo hoc eum in longe e[st]ebus d[omi]ni loci ecclesie  
 4 sicut et alterius etre conquisita tali conventione ut anob[is] fiscipet[ur] si q[ui]ndo uellet fie  
 5 ri monachu[is] Annuntiacioni Guitel[n] nepos ipsius accepta nob[is] dena  
 6 rius tributib[us] Post n[on] multu[is] t[er]p[er] Gaufrid[us] idem in firmat admortu[m] monachu  
 7 eni a nob[is] pettit accept[us] et obit[us] Sed p[ri]u du[er]o coniugis sue Ricardu[m] nomine  
 8 ab ea recessus de plurib[us] colloqueret[ur] int[er] cetera pettit ab p[ri]u ut viridu  
 9 riu quoddam domus atq[ue] uinea arpenas plus min[us] triu, que sita apud locu[is]  
 10 super i[n] nominatu[is] ab eis accept[us] in dotalicu[is] si q[ui]ndo uendere uellet nullipot[er]  
 11 qui nob[is] apud q[ui] ipse monachu[is] fib[er]a uendere mallet. Ad q[ui] illa annuens, post  
 12 paucu[is] t[er]p[er] respectu[is] uendere uoluit. et nos emere monuit. Si nolle[re]t: uendit[ur]  
 13 riu se cunctu[is] ali d[omi]n[is] Qua n[on] r[es] fr[es] eu[er]g[is]t inde locuta e[st] et nominatu[is] domu[is]  
 14 filio de boeria monuerr[er] e[st] contra: ut p[er]aueret ne uenditione e[st] et in e[st]i  
 15 derate faceret. de qua post ea penitentia Tam si omnino facere decreuisset:  
 16 nob[is] dixerit malle nos fieri quia alii Tuncilla assertur. p[er] uul[er] d[omi]n[u]o ad p[re]fens  
 17 aut nob[is] illa se uendit[ur] aut alii Ita tunc e[st] p[er]t[ion]is conventione firmata.  
 18 p[er]t[ion]is statuto, uel[ut] solid[us] eccl[esi]a ubi uentu[is] e[st] et uendit[ur] p[er]t[ion]i p[er]t[ion]i monuit domus  
 19 monachu[is] p[er]t[ion]i d[omi]ni fulco cui alio no[n]e Gislero feminu ipsa de inconfidencia uenditione  
 20 facienda: rurisq[ue] hanc sine dubio ut nob[is] in facienda ad p[re]fens uerit[er] illa Con  
 21 siliu[m] u[er]o itaq[ue] plurib[us] q[ui] aderant strenuus uips[us] ac familiari[bus] n[on]is. tradidit[ur] p[er]t[ion]is  
 22 n[on]i s[er]u[er]t p[er]t[ion]is p[er]t[ion]is. eccl[esi]a solidos feminu ipsi. centu[is] aut suorumque filio no[n]e  
 23 h[ab]uerit e[st] quia matris amuerit uenditione. ita e[st] etenim filiu[is] tu p[re]terea duob[us]  
 24 plus et de minorib[us] his no[n]is. d[omi]n[u]o s[er]u[er]t. et d[omi]n[u]o s[er]u[er]t. ultra illud p[er]t[ion]i singul[us] solidos  
 25 s[er]u[er]t. dederit ac p[er]t[ion]is eccl[esi]a, fuenib[us] q[ui] canticissime filius maris uenditione et m[er]ita  
 26 s[er]u[er]t. et empio et frib[us] R[icardu]s. R[icardu]s. R[icardu]s. R[icardu]s. R[icardu]s. R[icardu]s. R[icardu]s. R[icardu]s.  
 27 R[icardu]s.  
 28 R[icardu]s.  
 29 R[icardu]s.

Les chartes nous offrent une des sources primordiales pour la recherche anthroponymique du moyen âge. Les érudits de la diplomatie médiévale<sup>1</sup> ont examiné leur extérieur et leur contenu avec une attention particulière. Comme textes juridiques les actes ont normalement conservé — c'est que l'on suppose — les noms de personnes dans leurs formes officielles et authentiques. Grâce aux efforts des chartistes on a développé, dès le temps de Dom Jean Mabillon, une méthode d'examen critique pour mieux analyser le contenu juridique des textes, pour vérifier les énumérations de possessions qui y figurent et pour prouver l'authenticité de l'acte après une étude exhaustive de la datation, de l'écriture ou de la liste des témoins. Malheureusement on n'a pas montré le même zèle pour mieux contrôler la transmission des noms de personnes dans les actes. Est-ce que tous les scribes des originaux ont toujours écrit les noms conformément à l'orthographe de leur époque ? Et les copistes, ont-ils recopié constamment les noms sans modification et déformation dans les siècles divers jusqu'à nos jours ?

Apparemment il est plus difficile de découvrir la fausse écriture d'un nom propre que de trouver, par exemple, une interpolation textuelle. Les noms propres n'étaient pas toujours compréhensibles pour les contemporains parce qu'ils avaient perdu leur sens initial. La faute d'un copiste n'est pas facile à corriger puisque la dénomination des personnes n'obéit pas aux règles de grammaire comme le font les phrases d'un texte. Il existe donc très peu de possibilités de contrôler la qualité de la transmission écrite des noms à travers les époques du moyen âge. L'étude suivante présentera quelques exemples d'une transmission instable qui, grâce à une double conservation des noms, permettent d'être analysé plus profondément.

Pour mieux illustrer les changements dans la transmission des noms de personnes, je commence par une époque très récente. Au XVI<sup>e</sup> siècle la congrégation de Saint-Vanne<sup>2</sup> avait renouvelé un système de confraternité

<sup>1</sup> Olivier GUYOTJEANNIN, Jacques PYCKE, Benoît-Michel TOCK, *Diplomatique médiévale*, Turnhout 1993.

<sup>2</sup> Gérard MICHAUX, « Une fondation tridentine : la congrégation bénédictine de Saint-Vanne », dans *Revue d'histoire de l'église de France* 75, 1989, p. 137-147 ; René TAVENEAUX, « La vie

entre de nombreux couvents bénédictins de France. Les noms des profès et les noms des morts avaient été échangé d'un couvent à l'autre, comme on l'avait déjà fait au moyen âge. La fameuse « *Matricula religiosorum professorum, clericorum et sacerdotum congregationis sanctorum Vitoni et Hydulphi* »<sup>3</sup>, imprimée en deuxième édition<sup>4</sup> en 1782, a conservé les noms de tous les membres de la congrégation des derniers deux siècles avant la Révolution<sup>5</sup>. Quelques noms ont été transmis simultanément au nombre des actes des chapitres généraux de l'ordre de Cluny. Si l'on compare les listes des noms, établie à l'occasion du chapitre de l'an 1660<sup>6</sup>, avec les inscriptions de la « *Matricula* » la multitude des bizarries est frappante. Je ne donne ici que quelques exemples<sup>7</sup> :

Cluny :	Josephus Josselain
S.Vanne (674) :	Josephus Chastellain
Cluny:	Antonius Violant
S.Vanne (668) :	Antonius Violon
Cluny :	Philippus Liottard
S.Vanne (678) :	Philippus Liétard
Cluny :	Anselmus Kiclerc
S.Vanne (680) :	Anselmus Kiéchler (Kieler <sup>8</sup> )
Cluny :	Hiacintus Mongerot
S.Vanne (685) :	Hiacintus Mangeot
Cluny :	Joannes Duclos de Fontenoble
S.Vanne (688) :	Joannes Duclos
Cluny :	Claudius de Septville
S.Vanne (694) :	Claudius Josephus Pillot

intellectuelle dans la congrégation bénédictine de Saint-Vanne au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Sous la règle de saint Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne. Abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris*, 23-25 octobre 1980, Genève 1982, p. 307-324.

<sup>3</sup> Nanceii, apud Henricum Haener, 1782.

<sup>4</sup> Cf. l'édition moderne : *Matricula religiosorum professorum clericorum et sacerdotum congregationis sanctorum Vitoni et Hydulphi* (1604-1789), nouvelle édition revue et traduit par Gilbert CHÉREST, Paris 1963.

<sup>5</sup> Gérard MICHAUX, « Les professions dans la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Annales de l'Est* 1975, p. 63-78.

<sup>6</sup> Gaston CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny* 7, Paris 1975, p. 126.

<sup>7</sup> Pour les formes transmis par Cluny, cf. la note précédente ; les chiffres, ajoutées aux noms de Saint-Vanne, indiquent la numérotation de l'édition de Chérest.

<sup>8</sup> Forme utilisée dans la première édition de la *matricula* en 1727.

Cluny :	Alexius Lever
S.Vanne (673) :	Alexius Lebelguillaume
Cluny :	Joannes Placidus
S.Vanne (22) :	Joannes Placidus Collard
Cluny :	Pulchronius Lavignon
S.Vanne (34) :	Desiderius Pulchronius Lavignon

Sans évaluer les variations des formes, il suffit de souligner, que le XVII<sup>e</sup> siècle a déjà connu la typographie et une administration bien développée au moins dans les institutions ecclésiastiques. Parmi les 32 noms inscrits dans les listes clunisiennes pour l'année 1660 on retrouve quand même les 10 variations révélées ci-dessus. On a déjà fait remarquer cette transmission floue de noms au cours d'une étude comparable : « Pour les noms de famille, la fantaisie avec laquelle ils sont souvent écrits pose quelques problèmes assez irritants », dit l'éditeur de la « *Matricula monachorum professorum congregationis S. Mauri* », Dom Yves Chaussy<sup>9</sup>.

Ce bilan est tout à fait identique à celui qui concerne les noms transmis dans les nécrologes et obituaires du moyen âge. Comme la plupart des inscriptions dans les nécrologes se réfèrent à des personnes aujourd'hui inconnues, il est impossible de vérifier la graphie authentique de leurs noms. La seule manière de contrôler au moins en partie les dénominations est la comparaison de deux ou plusieurs manuscrits nécrologiques qui ont conservé la mémoire des mêmes personnes. Il suffit ici de renvoyer aux contributions qui s'occupent de la transmission des noms dans les sources nécrologiques<sup>10</sup>. Ainsi, c'est uniquement la transmission double des noms, qui nous peut servir comme base d'une critique de l'orthographe.

Bien des chartes du moyen âge ont été conservées plusieurs fois sous leur forme originale et en copies, surtout dans les cartulaires. Elles seront la base de mes observations sur le problème de la transmission des noms de personne et de noms de famille. Le sondage se limite à quelques éditions critiques des priviléges de rois et des bulles de papes, élargi par une série des chartes de

<sup>9</sup> *Matricula monachorum professorum congregationis S. Mauri in Gallia Ordinis Sancti Patris Benedicti, ab initio eiusdem Congregationis, usque ad annum 1789*, texte établi et traduit par Dom Yves CHAUSSY, Paris 1959, p. XIV note 11, *ibid.*, p. XIII note 8 : « l'orthographe des noms diffère parfois notablement. »

<sup>10</sup> Franz NEISKE, « Concordances et différences dans les nécrologes clunisiens. Aspects d'une analyse statistique », dans *Revue d'histoire de l'église de France* 68, 1982, p. 257-267. Franz NEISKE, « Textkritische Untersuchungen an cluniacensischen Necrologien : Verdoppelung von Namen-einträgen », dans *Person und Gemeinschaft im Mittelalter. Karl Schmid zum 65. Geburtstag*, hg. von Gerd ALTHOFF - Dieter GEUENICH - Otto Gerhard OEXLE - Joachim WOLLASCH, Sigmaringen 1988, p. 257-287..

l'abbaye de Cluny, fond très dense, contenant nombreux actes en double transmission.

Beaucoup de copies des chartes citent d'autres personnes que celles nommées dans l'original. C'était très courant au moyen âge pour attribuer la charte à un autre auteur ou pour imiter une autre datation. Dans les bulles pontificales, on retrouve :

<i>Leonis archiscrinarii</i>	<i>Hugonis archiscrinarii</i> <sup>11</sup>
<i>Johannis scrinarii</i>	<i>Stephani scrinarii</i> <sup>12</sup>
<i>Johannes episcopus</i>	<i>Gregorius episcopus</i> <sup>13</sup>
<i>Benedictus episcopus</i>	<i>Johannes episcopus</i> <sup>14</sup>
<i>Miloni episcopi</i>	<i>Ratherio episcopo</i> <sup>15</sup>
<i>Stephani notarii</i>	<i>Josephi notarii</i> <sup>16</sup>

Tous les cas cités proviennent d'une nouvelle datation. Grâce à la critique diplomatique nous sommes convaincus que c'est cette altération de datation qui a provoqué le bouleversement de noms de personnes. Pour les actes privés il est plus difficile de résoudre ces problèmes.

Aussi les priviléges royaux contiennent beaucoup de dénominations différentes :

<i>Hieronymus episcopus</i>	<i>Nicolaus episcopus</i> <sup>17</sup>
<i>Euerardi episcopi</i>	<i>Chunradi episcopi</i> <sup>18</sup>
<i>Baliardus major</i>	<i>Othardus major</i> <sup>19</sup>
<i>Turoldi</i>	<i>Rainoldi</i> <sup>20</sup>
<i>Guillelmus de Mauge</i>	<i>Cyrillus de Mauge</i> <sup>21</sup>

<sup>11</sup> *Papsturkunden 896-1046*, hg. von Harald ZIMMERMANN (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Phil.-Histor. Klasse 177, Veröffentlichungen der Historischen Kommission 4) 3 Bde., Wien 1984-1989, n° 27, p. 49.

<sup>12</sup> *Papsturkunden 896-1046*, n° 32, p. 57.

<sup>13</sup> *Papsturkunden 896-1046*, n° 208, p. 411. und 209, p. 412. La charte a été attribué à Grégoire V suite aux événements de la synode de Rome en 998, cf. J.F. BÖHMER *Regesta Imperii. Teil 2 : Sächsische Zeit, 5. Abteilung : Papsturkunden 911-1024*, bearbeitet von Harald ZIMMERMANN, Wien-Köln-Graz 1969, n° 834.

<sup>14</sup> *Papsturkunden 896-1046*, n° 221, p. 434.

<sup>15</sup> *Papsturkunden 896-1046*, n° 221, p. 434.

<sup>16</sup> *Papsturkunden 896-1046*, n° 248, p. 492.

<sup>17</sup> *Die Urkunden Heinrichs II. und Arduins (Heinrici II. et Arduini Diplomata)* hg. von Harry BRESSLAU, Hermann BLOCH und Robert HOLTZMANN, (MGH Diplomata 3) Berlin 1900-1903, ND 1980, n° 173, p. 205 ; la variante est transmise dans un manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>18</sup> *Die Urkunden Heinrichs II.*, n° 426, p. 542, transmis dans une compilation fautive.

<sup>19</sup> *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923)*, publ. par P. LAUER, 2 vol. (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France) Paris 1949, n° 80, p. 179.

<sup>20</sup> *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, publ. par Élie BERGER, 2 vol. (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France) Paris 1916-1920, n° 592, p. 185.

<sup>21</sup> *Recueil des actes de Henri II*, n° 613, p. 223, cf. aussi n° 614, p. 223. Le nom Cyrille, mentionné dans une copie du XVI<sup>e</sup> siècle, a été corrigé par l'éditeur.

Il est difficile d'expliquer toutes ces divergences dans les noms. Plus faciles à commenter sont les changements suivants comme :

*Stephani / Raphonis*<sup>22</sup> ou  
*Romanus / Romoaldus*<sup>23</sup> dans les bulles ou  
*Heribertus / Robertus*<sup>24</sup>,  
*Hattonis / Hugonis*<sup>25</sup>,  
*Gerbertus / Edbertus*<sup>26</sup>,  
*Theophanu / Theopanii / Stephanii*<sup>27</sup>,  
*Aribonis / Annonis*<sup>28</sup>,  
*Paganus / Agano*<sup>29</sup>

dans les priviléges des rois. Les petites erreurs d'un scribe pouvaient produire en effet une confusion de personnes, solubles seulement si l'on dispose et profite de l'aide d'une deuxième transmission du texte.

Parmi les chartes, expédiées par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, se trouve un bon exemple d'une variante de transmission, dû au fait que l'un des copistes connaissait mieux soit les noms de personnes soit les noms de leurs familles. L'acte d'Étienne, roi d'Angleterre, dans laquelle il reconnaît Henri pour son successeur, énumère beaucoup d'évêques et de comtes anglais dans la liste de témoins. La transmission française et la transmission anglaise se distinguent par la forme de quelques noms<sup>30</sup>.

#### Transmission française

*Baldewino comite Devonie*  
*Rogero comite Herefordie*  
*Johanne de Norwic*

#### Transmission anglaise

*Baldewino de Donyngton*  
*Rogero Harfordie*  
*Johanne de Port*

<sup>22</sup> *Recueil des actes de Henri II*, n° 528, p. 1005.

<sup>23</sup> *Recueil des actes de Henri II*, n° 164, p. 314.

<sup>24</sup> *Recueil des actes de Robert I<sup>er</sup> et de Raoul, rois de France (922-936)*, publ. par Jean DUFOUR (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France) Paris 1978, n° 15, p. 70.

<sup>25</sup> *Die Urkunden Konrad I. Heinrich I. und Otto I. (Conradi I., Heinrici I. et Ottonis I. Diplomata)* hg. von Theodor SICKEL (MGH DD regum et imperatorum Germaniae 1) Berlin 1879-1884, ND 1980, n° 452, p. 613.

<sup>26</sup> *Die Urkunden Otto des II. (Ottonis II Diplomata)* hg. von Theodor SICKEL (MGH DD regum et imperatorum Germaniae 2, 1) Berlin 1888, ND 1980, n° 166, p. 188.

<sup>27</sup> *Die Urkunden Otto des III. (Ottonis III Diplomata)* hg. von Theodor SICKEL (MGH DD regum et imperatorum Germaniae 2, 2) Berlin 1893, ND 1980, n° 438, p. 875.

<sup>28</sup> *Die Urkunden Konrads des II. (Conradi II Diplomata)* hg. von Harry BRESSLAU (MGH DD regum et imperatorum Germaniae 4) Berlin 1909, ND 1980, n° 88, p. 121, cf. aussi n° 91, p. 124.

<sup>29</sup> *Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)*, éd. par Jean DUFOUR (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France) tome 1, Actes antérieurs à l'avènement et 1108-1125, Paris 1992, n° 44, p. 84.

<sup>30</sup> *Recueil des actes de Henri II*, n° 56, p. 64s.

Malheureusement aucune des copies du moyen âge n'a été conservé. Nous ne savons pas, si les éditeurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, Th. Rymer et J. Dumont, sont eux-mêmes à l'origine de ces différences de forme. Une charte de l'abbaye de Bernai, dressé dans les années 1156-1159, porte, dans sa transmission médiévale, les dénominations fautives<sup>31</sup> : *Ricardo de Dumis, Constancio*, tandis que les auteurs de la collection Moreau ont trouvé la solution suivante : il s'agit de *Ricardo de Humetis constabulario*, mentionné aussi dans d'autres chartes d'Henri II<sup>32</sup>.

Une dénomination double avait été donnée, soit par les scribes du moyen âge, soit par le copiste du XVII<sup>e</sup> siècle, à un certain *Reginaldus Espeudri*, qui est nommé *Rainaldus de Columbariis* dans la collection Touraine<sup>33</sup>. Le surnom *de Columbariis* se réfère sans doute au lieu dont il est question dans une autre charte de *Reginaldus Espeudri*<sup>34</sup>. Mais il demeure indéterminé si les contemporains ont déjà utilisé deux surnoms différents pour désigner Rainaldus. Au temps de Philippe Auguste le seigneur d'Outillé, Guillaume de La Jaille est nommé *Willelemus de Jallia, dominus Hostileii*, tandis que la copie du XVIII<sup>e</sup> siècle transmet tout simplement *Vilhelmus de Hostileyo*<sup>35</sup>. Le copiste a donc pris le nom du lieu de la fonction de Guillaume comme nom de famille, en supprimant son ancien surnom.

Dans une charte de donation au profit du monastère de Fontevrault la liste de témoins porte *Hugone de Lunc Camp*, remanié par J. H. Round<sup>36</sup> en *Hugone de Luci capellano*. Vraisemblablement cette solution s'appuie sur le nom de *Ricardo de Luci (Lucy, Lusceio)* nommé dans la même charte et dans beaucoup d'autres<sup>37</sup>. Mais il s'agit de *Hugo de Longo Campo*, mentionné plusieurs fois comme témoin dans les chartes d'Henri II<sup>38</sup>.

Une transmission fautive peut être une cause d'égarement pour la recherche anthroponymique. Une charte de Philippe Auguste, confirmant l'affranchissement de soixante et onze serfs, énumère les noms de ces serfs. La copie de Gaignières, prise d'un *vidimus*, mentionne un certain *Willemus tabernarius*, donc un tavernier. Cet indication de profession avait été changée dans une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle en une combinaison de prénom et surnom :

31 *Recueil des actes de Henri II*, n° 95, p. 201.

32 *Recueil des actes de Henri II*, cf. par exemple n° 90 et n° 91, p. 197, n° 247, p. 394.

33 *Recueil des actes de Henri II*, n° 190, p. 321.

34 Cf. *Recueil des actes de Henri II*, note 1, p. 322s.

35 *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, publ. par J. MONICAT et J. BOUSSARD (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France) tome 3, Paris 1966, n° 1286, p. 410. Guillaume est nommé *de Jallia* aussi dans une deuxième charte rédigée presqu'en même temps, cf. n° 1300, p. 437s.

36 J. Horace ROUND, *Calendar of documents preserved in France illustrative of the history of Great Britain and Ireland*, I (918-1206), Londres 1899, n° 1064.

37 *Recueil des actes de Henri II*, par exemple n° 234, p. 381, n° 235, p. 383, n° 238, p. 386, n° 247, p. 395, n° 248, p. 395.

38 *Recueil des actes de Henri II*, par exemple n° 234, p. 382, n° 265, p. 413.

*Villermus Fabnarim*<sup>39</sup>. Un *Petrus Venator*, c'est-à-dire un « veneur », est inscrit dans un cartulaire du XV<sup>e</sup> siècle comme *Petrus Dominator*<sup>40</sup>.

Un autre type de déformation concerne la transcription des noms de lieu. Dans la même charte sont transmises les formes suivantes : *de Ursi Villari / de Uravillari / de Wisivillari* comme dénomination d'un même endroit. Les noms de lieu en tant que surnoms touchent aussi l'anthroponymie. Je ne présenterai ici que les résultats d'une étude approfondie soutenue par le philologue Elmar Neuß<sup>41</sup>. Pour la région d'Aix-la-Chapelle les noms de lieu ont subi un certain changement de leur graphie : dans les originaux des priviléges du haut moyen âge les noms de lieu ont été stabilisés autour leur forme ancienne, notamment latinisée, qui devient ainsi la forme « officielle » d'un nom. Les copies et les actes privés, ces derniers conservés presque uniquement à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, portent plutôt les formes qui se développaient dans la langue parlée. Ce n'était qu'au bas Moyen Âge que les noms de lieux prenaient une forme persistante aussi dans les actes privés. Les formes habituellement utilisées pour un nom de lieu ont été conservées là où celui-ci faisait partie d'un surnom — surtout, si son origine comme nom de lieu n'était plus reconnue. C'est-à-dire que la valeur des originaux est assez restreinte pour connaître l'usage quotidien des formes au temps de rédaction de la charte : la chancellerie royale préférerait écrire les formes officielles, conservées seulement dans les actes administratifs, tandis qu'une notice ou une copie, dressée sur place, contenait la forme des noms usuelles et familières dans la région.

Examinons maintenant la collection des actes de Cluny, dont la plupart est conservée dans plusieurs formes :

- en forme originale,
- comme copie de Lambert de Barive, faite au XVIII<sup>e</sup> siècle (sur la base des originaux),
- ou comme copie dans un des cartulaires de l'abbaye, composé vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou plus tard<sup>42</sup>.

Pour illustrer les problèmes d'une graphie floue des noms, je me borne à donner quelques exemples concernant les prénoms sans offrir d'interprétation. La liste en bas indique le numéro de l'acte dans l'édition de Bernard et Bruel

39 *Recueil des actes de Philippe Auguste*, n° 1026, p. 90.

40 *Recueil des actes de Philippe Auguste*, n° 1261, p. 384.

41 Elmar NEUß, « Beobachtungen zu den Siedlungsnamen in Urkunden des Aachener Marienstiftes », dans *Philologie der ältesten Ortsnamenüberlieferung*, Kiel Symposium 1. bis 3. Oktober 1991, hg. von Rudolf SCHÜTZICHEL (Beiträge zur Namenforschung NF, Beiheft 40), Heidelberg 1992, p. 134-181 ; cf. aussi : *Ortsnamen und Urkunde. Frühmittelalterliche Ortsnamenüberlieferung*, Münchener Symposium 10. bis 12. Oktober 1988, hg. von Rudolf SCHÜTZICHEL (Beiträge zur Namenforschung, Neue Folge, Beiheft 29) Heidelberg 1990.

42 *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny (802-1300)*, éd. par Auguste BERNARD et Alexandre BRUEL, 6 vol., (Collection des documents inédits sur l'histoire de France, Première série = Histoire Politique) Paris 1876-1903, surtout vol. 1, p. VII-XXXIX.

(BB) et la transmission des variantes (les cartulaires de Cluny sont distingués par des caractères majuscules, et le temps de la composition de leurs diverses parties est indiqué)<sup>43</sup>.

BB 259 <i>Justiani</i>	Barive
BB 259 <i>Christiani</i>	Cartulaire A, fin XI <sup>e</sup> , début XII <sup>e</sup> s.
BB 290 <i>Teotredane</i>	Barive
BB 290 <i>Dane</i>	Cartulaire A (=terra Dane)
BB 360 <i>Colonis</i>	Barive
BB 360 <i>Geylonis</i>	Cartulaire A, fin XI <sup>e</sup> , début XII <sup>e</sup> s.
BB 914 <i>Tetgaldran</i>	Barive
BB 914 <i>Caldrannus</i>	Cartulaire A, fin XI <sup>e</sup> , début XII <sup>e</sup> s.
BB 1630 <i>Dalmuino</i>	Barive
BB 1630 <i>Adalmannum</i>	Cartulaire A, fin XI <sup>e</sup> , début XII <sup>e</sup> s.
BB 2234 <i>Osanne</i>	Cartulaire B, fin XI <sup>e</sup> , début XII <sup>e</sup> s.
BB 2234 <i>Tetardi</i>	Cartulaire A, fin XI <sup>e</sup> , début XII <sup>e</sup> s.
BB 2751 <i>Rainoardus</i>	Barive
BB 2751 <i>Bernardus</i>	Cartulaire B, fin XI <sup>e</sup> , début XII <sup>e</sup> s.
BB 3931 <i>Benedictus, Bruno de Alio</i>	Cartulaire B, début XII <sup>e</sup> s.
BB 3931 <i>Benedictus de Alioo</i>	Barive (texte abrégée)

Un des premiers surnoms transmis dans les actes de Cluny se trouve dans un acte de 950, dans lequel le sire de Bourbon-d'Archambault, Aimon, donna quelques biens au futur prieuré clunisien de Souvigny, fondé par son père<sup>44</sup>. Mais ce n'est que dans une transmission plus tardive, qu'Aimon est surnommé *Borboniensis*<sup>45</sup>. C'est le scribe du cartulaire qui a inséré cette désignation à la fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle. Apparemment il connaissait l'identité et la famille d'Aimon, alors que l'original, conservé comme copie de Lambert de

<sup>43</sup> Maria HILLEBRANDT, « Les cartulaires de l'abbaye de Cluny », dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 50, 1993, p. 7-18 ; Dominique JOGNA-PRAT, « La confection des cartulaires et l'histoiregraphie à Cluny (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », dans *Les Cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes*, Paris 5-7 septembre 1991, réunis par Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSE (Mémoires et documents de l'Ecole des chartes 39) Paris 1993, p. 27-44.

<sup>44</sup> BB 782, Cf. F. LARROQUE, « Souvigny, Les origines du prieuré », dans *Revue Mabillon* 53, 1970/75, p. 1-24 ; M. FAZY, « Du rôle éminent joué par le prieuré clunisien de Souvigny dans la formation et le développement de la seigneurie de Bourbon », dans *Revue Mabillon* 26, 1936, p. 180-196 ; F. NEISKE, « Cluniacensische Totengedenken in Souvigny. Fragmentarische und spätmittelalterliche Überlieferung im Vergleich mit der Synopse der cluniacensischen Necrologien », dans *Frühmittelalterliche Studien* 19, 1985, p. 432-465.

<sup>45</sup> *Aymo videlicet Borboniensis*.

Barive, donne — suivant l'habitude à l'époque d'Aimon — seulement le prénom. La copie du cartulaire est rattachée à l'ensemble des chartes qui concernent les sires de Bourbon. Aucun membre de la famille ne porte le surnom *Borboniensis* dans les autres actes du X<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>.

Un deuxième exemple comparable se trouve dans la liste des témoins, qui étaient présents à l'occasion de la donation du monastère de Lézat à Cluny en 1073<sup>47</sup> :

BB 3454 (Original)  
partie principale :

*Raimundo Willelmi*  
*Berengario de Altaripa*  
*Bernardo de Marcafava*

Cart. de Moissac (Datation inconnue)  
partie principale :

*Raimundo Willelmi*  
*Berengario de Altaripa*  
*Bernardo de Marcafava*

liste de témoins :

*Raimundi*  
*Berengerii*  
*Bernardi*

liste de témoins :

*Raymundi Willelmi*  
*Berengarii de Altarippa*  
*Bernardi Guillelmi de Marcafava*

Le scribe du cartulaire de Moissac connaissait, lui aussi, très bien les témoins de la région. Il a transmis dans la liste de témoins trois désignations complémentaires, qui n'apparaissent pas dans l'acte original.

En revanche, la transmission d'un cartulaire peut tronquer le texte ou les noms. C'est le cas dans les actes du recueil des Cluny sous les numéros 3772 et 4482.

Barive

BB 3772 *Walcherius de Salino*  
BB 3772 *Arduinus Brunus*

Cartulaire B, début XII<sup>e</sup> s.

*Galcherius*  
*Narduinus*

Original

BB 4482 *Harduini Lungre*  
BB 4482 *Humberti de Bresse*  
BB 4482 *D. prioris S. Marcelli*  
BB 4482 *R. decani Cluniacensis*

Cartulaire D, fin XIII<sup>e</sup> s.

*Arduini et*  
*Humberti militum*  
*D. et*  
*R. monachorum*

<sup>46</sup> Cf. BB 217, 782, 871 pour les actes qui concernent l'abbé Aymard. La femme d'Aimon figure aussi accompagné de ses deux fils Archimboldus et Dacbertus dans l'acte n° 1696 (juillet 984) toujours sans surnom.

<sup>47</sup> Cf. BB 3454 et *Histoire générale de Languedoc*, éd. par C. DEVIC et J. VAISETTE, 5, Toulouse 1875, col. 599 s. Axel Müßigbrod, *Die Abtei Moissac 1050-1150. Zu einem Zentrum cluniacensischen Mönchtums in Südwestfrankreich* (Münstersche Mittelalter-Schriften 58), München 1988, p. 194-197. Armin KOHNLE, *Abt Hugo von Cluny (1049-1109)* (Beihefte der Francia 32) Sigmaringen 1993, p. 219 s.

Bien sûr, le fond de Cluny est une vaste mine d'actes et on ne trouvera pas facilement une documentation pareille, qui puisse ainsi servir à comparer les diverses transmissions d'un texte. Mais, l'analyse de toutes les variantes issues des formes variées de la transmission écrite n'est pas la seule possibilité de découvrir les irrégularités d'un scribe et d'analyser les pratiques de l'anthroponymie médiévale. C'est aussi la méthode prosopographique qui nous fournit d'autres types de dénomination changeante.

L'exemple suivant met en parallèle les noms de quelques moines bien connus comme doyens de Cluny vers la fin du XI<sup>e</sup> et au début XII<sup>e</sup> siècle. Dans l'acte n° 3950 ils portent les noms de leurs doyennés comme surnoms.

BB 3950  
(Barive)

*Guillelmus de Besorniac<sup>48</sup>*  
*Stephanus de Galaniaco<sup>49</sup>*  
*Artaldus de Lurduno<sup>50</sup>*  
*Berardus Viridi*

(BB 3850) (Cartulaire B) *Willelmus monachus de Cluniaco, decanus de Besorniac*

(BB 3822) (Cartulaire B) *Stephanus Galunniacensis villaec decanus*

(BB 3822) (Cartulaire B) *Artaldus Lordonensis decanus*

(BB 3868) (Cartulaire B) *Berardus, cognomento Viride, decanus de Cavarriaco<sup>51</sup>*

Les chartes comparées expliquent d'une manière très nette qu'il ne s'agit pas de surnoms stables mais de l'indication d'une fonction. Les quatre doyens de la région clunisienne étaient presque toujours nommés *decanus* de leur doyenné. La charte n° 3027 fut dressée pendant leur vie, les autres après leur mort. Il n'est pas facile de savoir si le nom du doyenné devenait un surnom de leur vivant ou dans une époque postérieure. Mais il est surprenant de constater, que les textes des chartes n° 3734, 3822, 3850 et 3868 où ils sont qualifiés de *decanus* d'un lieu ont été transmises dans le cartulaire de Cluny, tandis que les autres sont conservées comme copie de Lambert de Barive, c'est-à-dire sous la forme de copie moderne d'un original. C'est donc que le lieu de fonction était déjà pris comme surnom par les contemporains, mais que le copiste du cartulaire préférait une forme plus explicative et plus exacte pour des raisons de gestion interne.

<sup>48</sup> Bézornay, can. Cluny, dep. Saône-et-Loire.

<sup>49</sup> Jalogny, can. Cluny, dep. Saône-et-Loire

<sup>50</sup> Lourdon, can. Cluny, dep. Saône-et-Loire.

<sup>51</sup> Chaveyriat, dep. Ain.

BB 3027  
(Barive)

*Willelmus decanus de Cluniaco*  
*Stephanus de Galenniaco*  
*Artaldus decanus de Lorduno*

(Cartulaire B)

*Willelmus decanus de Besorniac*  
*Artaldus, de Lordono decanus*

BB 3734

L'original de l'acte suivant (BB 2874), concernant des possessions à Varennes-l'Arconce<sup>52</sup>, fut rédigé en 1045 par un clerc qui s'appelait Ragnerius et qui connaissait très bien la région de Varennes<sup>53</sup> le lieu de l'acte. Les personnes nommées dans la liste de témoins lui étaient donc familières. En comparaison avec la transmission du cartulaire de Cluny, il a écrit leurs noms de manière détaillée, presque prolixe. La copie du cartulaire, rédigée plus de 50 ans après, est placée au milieu d'un ensemble d'actes qui tous concernent l'entourage des comtes de Chalon et des seigneurs de Semur<sup>54</sup>; beaucoup de personnes qui figurent comme témoins dans BB 2874 sont nommées plusieurs fois dans ces actes. Le copiste a par conséquent abrégé la liste des témoins et simplifié leurs dénominations. Une troisième forme du texte, traduit en langue vulgaire, se trouve dans le cartulaire de Marcigny, conservée sur un manuscrit du début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup>. Celui-ci est plus explicatif et ajoute quelques précisions qui n'avaient pas été transmises par la liste originale.

BB 2874 (Barive)

1 Artaldus

2 Eldeburga

3 Ugo

4 Artaldus

5 Gerardus del Barga

6 Ugo Rubius

7 Rotlannus de Scabelli

8 Vuillelmus de Maringes

9 Eldinus de Glana

10 Artaldus de Castello

12 Rainaldus presbiter

16 Artaldus de Faveriis

17 Agete et

18 Girardus, filius ejus

19 Ugo de Sancto Prejecto

BB 2874 (Cart. B)

1 Ugo de la Barga

2 Artardus

3 Gerardus

4 Rotlannus

5 Vuillelmus

6 Eldinus de Glana

7 Artaldus

8 Artaldus de Castello

9 Rainaldus

10 Guillaume de Maringes

11 Ildin de Glaine

Cart. M

1 Artauld et sa soeur

2 Eldeburge

7 Ugues de la Barge et ses frères

9 Ugue Buisson

10 Guillaume de Maringes

11 Ildin de Glaine

8 Artauld de Chastel

14 Rainald prestre

3 Artauld de Fautrières

4 Aget, neveu d'Artauld

5 Girard et son fils

6 Hugues de Saint Priez

La modification des formes anthroponymiques au cours de la transmission est parfois très bizarre. Les actes de l'abbaye de Cluny nous fournissent un exemple dans lequel le copiste a énormément modifié, voire interprété les dénominations et les titres des personnes. Il s'agit d'un acte du comte de Mâcon,

<sup>52</sup> Can. Semur, dep. Saône-et-Loire.

<sup>53</sup> Il est nommé comme possesseur d'un meix à Briant (can. Semur, dep. Saône-et-Loire), cf. *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit disparu*, éd. par Jean RICHARD, Dijon 1957, n° 101, 72 p.

<sup>54</sup> Cf. BB 2874, 2484, 2846, 2692, 2736, 2722. Franz NEISKE, *Les débuts du prieuré clunisien de Paray-le-Monial*, 28-29-30 Mai 1992. *Actes du Colloque* (Association du IX<sup>e</sup> centenaire de la basilique), Paray-le-Monial 1994, p. 134-144, p. 143 note 69.

<sup>55</sup> *Cartulaire de Marcigny-sur-Loire*, n° 277, p. 154.

écrit en 1107 par le fameux scribe Albertus Teutonicus (BB 3862) ; vers 1115 une notice abrégée de l'original a été copié dans le cartulaire de Cluny (BB 3867).

#### BB 3862 (Original)

Willelmus, Burgundionum comes  
et Mathicensium  
Humbertus de Coloniaco<sup>56</sup> dominus  
Richardus Jureth  
Fulmarus de Castellania Oultoldenches<sup>57</sup>  
Artalus de Malleaco<sup>58</sup>

#### BB 3867 (Cartulaire B, début XII<sup>e</sup> s.)

Willelmus comes Matisconensis... Theutonicus  
Umbertus miles de Coloniaco  
Richardus miles, cognom. Derochatus  
Vulmarus miles Theutonicus  
Artalus miles de Mailiaco

Il est bien évident que le scribe Albertus Teutonicus connaissait très bien les noms des témoins du comté de Bourgogne. Il ajouta — vraisemblablement grâce à sa connaissance de la langue allemande — des surnoms très précis. Le scribe inconnu de la notice abrégée a inséré en plus quelques informations supplémentaires qui révèlent, qu'il était, lui aussi, bien instruit sur les familles situées entre Rhône et Rhin. Il donna le titre *miles* à tous les témoins, il savait que le comte Willelmus de Mâcon était surnommé *Theutonicus* et il se rappelait bien que Vulmarus venait d'Oltingen, qu'il était lié à Willelmus et qu'il méritait donc le surnom *Theutonicus*<sup>59</sup>. Écrite peu après l'original, la copie prouve ainsi l'existence simultanée d'un deuxième système de dénomination tout à fait différent.

Il suffit de présenter ces exemples d'une dénomination floue pour démontrer qu'il est dangereux de fonder la recherche anthroponymique sur une base trop étroite et trop serrée. On pourrait tomber par hasard sur une forme qui n'existe pas encore au moment où l'acte fut dressé. Tous les résultats philologiques ou historiques tirés des copies se réfèrent donc premièrement à la date d'origine d'une transmission. Il faut aussi prendre en considération les formes diverses d'un texte : la transmission des noms est instable soit dans sa forme « originale », figurant dans un diplôme contemporain ou dans une notice abrégée de l'époque, soit dans les copies des cartulaires, composés en même temps ou rédigé dans une époque plus tardive. Si la fiabilité du contenu juridique d'un acte est dépendant, comme on a fait remarquer, de la forme de sa

transmission et de chaque modification qu'il a subi<sup>60</sup>, il en va de même pour les noms de personnes. Avant d'expliquer la dénomination conservée dans les actes il est donc indispensable d'étudier les habitudes du scribe qui a écrit les noms et d'analyser tous les possibilités en usage au moyen âge pour modifier les noms de personnes.

<sup>56</sup> Coligny, can., arr. Bourg, dép. Ain.

<sup>57</sup> Oltingen, com. Radelfingen, can. Berne (Suisse).

<sup>58</sup> Mally (peut-être dans l'arr. Villefranche, dép. Rhône).

<sup>59</sup> Maria HILLEBRANDT, Albertus TEUTONICUS, « Copiste de chartes et de livres à Cluny », dans *Études d'histoire du droit médiéval en souvenir de Josette Metman. Mémoires de la Société pour l'histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 45, 1988, p. 215-232, p. 222 note 1. Monique BOURIN, « Intérêt et faiblesse des cartulaires pour l'étude de l'anthroponymie médiévale », dans *Les Cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes*, Paris 5-7 septembre 1991, réunis par Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSE (Mémoires et documents de l'École des chartes 39) Paris 1993, p. 105-114, p. 109.

<sup>60</sup> « La parfaite transcription, la transcription tronquée, les erreurs de transcription, les falsifications, les interpolations », Michel PARISSE, « Les cartulaires : copies ou sources originales ? », dans *Les Cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes*, Paris 5-7 septembre 1991, réunis par Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSE (Mémoires et documents de l'École des chartes 39) Paris 1993, p. 503-511, cf. p. 509.